

FORMATION

« TENTATIVE DE MÉDIATION FAMILIALE PRÉALABLE OBLIGATOIRE (T.M.F.P.O.) »

L'article 7 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, a instauré, à titre expérimental, une Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (T.M.F.P.O.).

Cette expérimentation est mise en place au sein de 11 juridictions : Bayonne, Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Évry, Montpellier, Nantes, Nîmes, Pontoise, Rennes, Saint-Denis de la Réunion et Tours.

Cette nouvelle formation s'inscrit dans ce nouveau dispositif.

PREMIÈRE JOURNÉE

25 novembre 2021 - S. VISEUR*

- Cadre d'application de la loi :
 - L'esprit de la loi, l'inscription du dispositif dans les Modes Alternatifs de Résolution des Différends ;
 - Identification des différents secteurs ;
- Intégration du dispositif T.M.F.P.O. dans le fonctionnement des services de Médiation Familiale :
 - Administratif et financement ;
 - Accueil de la demande et traitement des dossiers.

DEUXIÈME JOURNÉE

26 novembre 2021 - C. CHAMARD et C. FROGER*

- Ajustement ou évolution des pratiques de la Médiation Familiale :
 - Le cadre déontologique à l'épreuve de la T.M.F.P.O. ;
 - La notion de responsabilité : du point de vue des bénéficiaires ; du point de vue des professionnels.
- Nouveaux public ou nouvelles problématiques :
 - Les conflits de hautes intensités ;
 - Indicateurs d'évaluation.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre législatif ; appréhender l'esprit de la loi ; repérer les différents acteurs du dispositif ;
- Élaborer les protocoles organisationnels liés au déploiement de la T.M.F.P.O. au sein des services de Médiation Familiale ;
- Identifier les différentes étapes de la mise en oeuvre d'un processus de Médiation Familiale dans le cadre de la T.M.F.P.O. ;
- Repérer les ajustements nécessaires de la posture du professionnel face à l'émergence de problématiques familiales complexes.

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

Adhérents Fenamef : 450€
Non-adhérents Fenamef : 520€

Dates et lieu

25 et 26 novembre 2021
Paris (75)

Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

*sous réserve de modification

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation

Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (T.M.F.P.O.)

25 et 26 novembre 2021

NOM et Prénom :

Organisme et adresse :

.....

.....

.....

Fonction :

Tél. :

Mail du (de la) participant(e) :

Autre mail :

Participe à la formation et règle la somme de :

(La Fenamef se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation
si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou au regard de la situation sanitaire
et ne procèdera donc pas au remboursement des frais engagés.)

Attention, 10% du coût de la formation sera retenu en cas d'annulation après le 25 octobre 2021 !

FRAIS D'INSCRIPTION

(par personne)

Adhérents Fenamef : 450 €

Non-adhérents Fenamef : 520 €

Les conventions de formation ainsi que la convocation seront envoyées automatiquement par courrier.

Signature et tampon :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de chaque session de formation, un questionnaire d'évaluation est remis au stagiaire.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
 - Fenamef - 2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
 - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.

FORMATEURS/INTERVENANTS

* sous réserve de modifications

Bruno BAUMLEN, Directeur de l'association Résonances Médiations (13), membre du Bureau de la Fenamef

Claire BONNELLE, Médiatrice Familiale, formatrice et intervenante en A.P.P. (26)

Virginie CALTEAU-PERONNET, Médiateur Avocat agréée CNMA Barreau de Paris - titulaire du DEMF Certified Transformative Mediator (ISCT, USA) - formateur et analyseur de pratique

Cécile CHAMARD, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

Didier CHIRON, Ancien Directeur de services de l'AREAMS (85), membre du Bureau de la Fenamef

Alice DALAINE, Psychologue clinicienne et coordinatrice d'un Espace de Rencontre

Françoise DUCHÂTEAU, Médiatrice Familiale et formatrice - gérontologue

Carole DUPUY, Responsable des formations juridiques à l'I.R.T.S. Normandie-Caen

Abdelali EL OUARDI, Psychologue clinicien à l'association IMPULSION 54

Catherine FROGER, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

Catherine GASSEAU, Médiatrice Familiale, ancienne directrice de l'association Résonances (13)

Marc JUSTON, Magistrat honoraire, ancien Juge aux Affaires Familiales, membre du Haut Conseil, de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

Sabrina LOISON, Conseillère technique au CRIAS (69)

Jérôme PRÉVOT, Directeur de l'Association Aurélie Finance (54), médiateur familial et vice-président de la Fenamef

Gérard RIBES, Médecin, psychiatre et praticien hospitalier

Stéphanie VAUTIER, Directrice de l'association IMPULSION 54, médiatrice familiale

Isabelle VINCENT, Formatrice, consultante

Sylvain VISEUR, Directeur de l'association Espace Médiation (35)

RENSEIGNEMENTS ET BULLETINS D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :

www.fenamef.asso.fr

par tél. : 02 31 46 87 87 ou mail : contact@fenamef.asso.fr

Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux

2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

Tél. : 02 31 46 87 87 - Mail : contact@fenamef.asso.fr - Site : www.fenamef.asso.fr

Mise en page : Fenamef